

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 28 JANVIER 2013

Nombre de membres

- afférents au C. M. : 15  
- en exercice : 14  
- présents : 9

L'an deux mil treize et le lundi vingt-huit janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Richard MASSEBEUF, Maire.

Date de la convocation

18 janvier 2013

Présents : 9

CAMOIN Josiane  
BACCONNIER Marc  
FRANCOIS Marie-Line

MASSEBEUF Richard

MIALON Michel  
SALQUE Patrick

ROURESSOL Raymond

GUYON Marc  
FONTAINE Isabelle

Date d'affichage

18 janvier 2013

Absents : 5

BOURDELIN Marie-France

AUBOSSU Solange

VOLLE Georges

VOLLE Céline

PAILHES Christine

Procurations : 3

VOLLE G. à MASSEBEUF R.

AUBOSSU S. à ROURESSOL R.

VOLLE C. à SALQUE P.

Secrétaire de séance élue :

FONTAINE Isabelle

## 1/OBJET : Emprunt travaux d'extension et d'aménagement de l'Ecole Communale Prêt équipement local à taux fixe

Monsieur le Maire rappelle que pour les besoins de financement des travaux d'extension et d'aménagement de l'Ecole Communale, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 220.000 €. Il présente les différentes propositions reçues qui ont été étudiées lors de la commission Finances du 17 janvier 2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de réaliser auprès de la Caisse d'Epargne LOIRE DROME ARDECHE et aux conditions de cet établissement, un emprunt de la somme de 220 000 € (deux cent vingt mille euros) destiné à financer les travaux d'extension et d'aménagement de l'Ecole Communale et dont le remboursement s'effectuera en 15 années.  
Ce prêt portera intérêt au taux de 3.80 %.  
Pour se libérer de la somme empruntée, la Collectivité paiera 15 échéances constantes selon une périodicité annuelle.  
Les frais de dossier sont de 440 € représentant 0.20 % du montant du financement.
- **Autorise** le Maire à signer le contrat relatif au présent emprunt et à effectuer toutes les démarches relatives à cette affaire.

## 2/OBJET : Terrain multisports – Demande de subvention sur la réverse parlementaire de Madame la Députée

Monsieur le Maire explique qu'il convient de solliciter Madame Sabine BUIS dans le cadre de la réserve parlementaire pour le projet de terrain multisports.

Il présente ensuite le montant de la dépense pour cette opération :

- |   |   |
|---|---|
| - Aménagement de la plateforme              | 11 632.20 € H. T.                         |
| - Fourniture et pose du terrain multisports | 42 080.00 € H. T.                         |
| - Montant pour imprévu                      | 5 000.00 € H. T.                          |
| <b>TOTAL H. T.</b>                          | <b>58 712.20 € (70 219.79 € T. T. C.)</b> |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- confirme sa volonté de mettre en place un terrain multisports bénéficiant aux jeunes scolarisés, à la pratique sportive associative et aux enfants de la commune en dehors des heures d'enseignement ;
- sollicite le concours de Madame La Députée, Sabine BUIS, dans le cadre de la Réserve Parlementaire ;
- autorise le Maire à effectuer toute démarche et à signer tout document relatif à cette affaire.

### **3/OBJET : SIVU des Inforoutes de l'Ardèche – Adhésion de collectivités**

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que l'assemblée délibérante du SIVU des Inforoutes de l'Ardèche dont la commune est membre, a émis un avis favorable à la demande d'adhésion formulée par la commune de Creysseilles.

Il demande aux membres du Conseil Municipal de donner un avis sur cette nouvelle adhésion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable à la demande d'adhésion formulée par la commune de Creysseilles.

### **4/OBJET : SIVU des Inforoutes de l'Ardèche – Modification des statuts**

Monsieur le Maire explique que lors de sa séance du 19 décembre 2012 dernier le Comité Syndical du SIVU des Inforoutes de l'Ardèche a approuvé le projet de modification de ses statuts.

Il appartient maintenant aux communes membres de se prononcer quant à la modification de ces statuts.

Après avoir pris connaissance du projet de nouveaux statuts, le Maire invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur ces modifications.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** la modification des statuts du SIVU des Inforoutes de l'Ardèche ;
- **autorise** le Maire à signer les documents relatifs à ces modifications de statuts.

### **5/OBJET : SIVU des Inforoutes de l'Ardèche – Adhésion du Conseil Général de l'Ardèche**

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que l'assemblée délibérante du SIVU des Inforoutes de l'Ardèche dont la commune est membre, a émis un avis favorable à la demande d'adhésion formulée par le Conseil Général de l'Ardèche.

Il demande aux membres du Conseil Municipal de donner un avis sur cette nouvelle adhésion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable à la demande d'adhésion formulée par le Conseil Général de l'Ardèche.

### **6/OBJET : Renouvellement convention ATESAT (Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire)**

Monsieur le Maire explique que la convention signée fin 2009 avec le représentant de l'Etat, au titre de l'ATESAT est expirée depuis le 31 décembre 2012. Si la commune veut continuer à bénéficier des prestations énoncées dans la convention, il est nécessaire de signer une nouvelle convention qui couvrira la période du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2015 (durée de la convention fixée à un an, renouvelable deux fois par tacite reconduction).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide de continuer à bénéficier de l'ATESAT ;
- Autorise le Maire à signer la nouvelle convention avec le représentant de l'Etat, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2015 et tous les documents relatifs à cette affaire.

### **7/OBJET : Demande de subvention exceptionnelle séjour « classe à la ferme » pour les élèves du CP-CE1-CE2-CM1 et CM2**

Cette question a été rajoutée à l'ordre du jour à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire fait part de la demande de subvention exceptionnelle présentée par les instituteurs qui souhaitent organiser un séjour « classe à la ferme » pour une durée de 3 jours, les 13, 14 et 15 mai 2013.

Il présente le plan de financement établi pour ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- considérant la participation financière de l'Amicale Laïque ;

- considérant qu'il convient d'encourager ce genre d'initiative, décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 1 000 € (mille euros) pour la réalisation de ce projet afin de diminuer la contribution financière demandée aux familles ;
- dit que cette subvention sera versée à l'association Amicale Laïque de St Didier sous Aubenas qui se chargera de la reverser à l'école ;
- dit que cette dépense sera prévue sur le budget communal 2013 et autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- ✓ Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la signature de la vente du terrain communal à la SCI SHACHA est prévue le 9 février 2013.
- ✓ Monsieur le Maire donne lecture de la réponse adressée le 23 janvier 2013 à Mme BOILLON Marie-Noëlle relatif aux travaux à envisager pour la mise en sécurité du carrefour du chemin de la Plaine.
- ✓ L'inauguration de la maison paramédicale est prévue le jeudi 14 février 2013 à 19 h 00.
- ✓ Les membres du conseil municipal ont abordé la question de la réforme des rythmes scolaires. Les communes doivent décider avant le 31 mars 2013 si elles mettent en place cette réforme à la rentrée de septembre 2013 ou septembre 2014. De nombreuses interrogations subsistent et la décision sera prise en concertation avec le conseil d'école.
- ✓ Stand de tir : le 23 mars 2013 une compétition annuelle de tir d'armes anciennes (poudre noire) est envisagée. Le conseil municipal demande la stricte application de l'arrêté préfectoral régissant ces activités et s'étonne encore une fois de ne voir aucun projet de délocalisation de ce stand de tir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 10

A Saint Didier sous Aubenas, le 31 janvier 2013

**Le Maire,  
Richard MASSEBEUF**